



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Subvention

Efficiency énergétique optimisée

- Achat d'appareils électroménagers d'une classe énergétique élevée***
(100€ pour l'achat d'un nouvel appareil)
- Réparation d'appareils électroménagers par une entreprise agréée***
(50% de la facture de réparation avec un maximum de 100€ par année, par ménage et par appareil)

*Machines à laver, lave-vaisselle, congélateur, réfrigérateur (combiné), sèche-linge

Par la présente, je soussigné(e)

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél. :

E-mail :

demande de bien vouloir m'accorder un subside pour l'achat / la réparation d'un appareil électroménager

Installation à :

Marque appareil :

Type appareil :

Remplacement d'un ancien appareil :

Oui

Non

à verser sur le compte bancaire

Banque :

IBAN LU

Déclaration de conformité de la part du demandeur

Le (la) soussigné (e) _____ déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Règlement communal instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et la mise en valeur des énergies renouvelables.

Date

Signature

La demande dûment remplie est transmise au Service des Finances de la Commune de Kehlen qui y statue.

Les pièces à l'appui à produire sont les suivantes :

- la facture dûment acquittée avec l'indication du type de l'appareil ;
- un relevé d'identité bancaire d'un compte dont le demandeur est titulaire.

! (Documentation prouvant qu'il s'agit d'un appareil d'une classe élevée → Appareils consommant considérablement moins d'énergie et figurant dans la classe d'efficacité énergétique ayant le standard le plus haut et publiée sur le site « okopten.lu » dans la catégorie concernée. !

La demande, avec les pièces justificatives, est à introduire au plus tard **6 mois après** l'acquisition de l'appareil concerné. En ce qui concerne l'achat, un seul appareil par classe de fonction, par ménage et par période de cinq années est subventionné.

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Article budgétaire : 3/532/648120/99002

Montant

accordée

refusée

N°:

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.